

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-CE213

présenté par

M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

### ARTICLE 35

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                     | + | - |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| Infrastructures et services de transports                                                      | 0 | 1 |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture                                                       | 0 | 0 |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                  | 0 | 0 |
| Expertise, information géographique et météorologie                                            | 0 | 0 |
| Prévention des risques                                                                         | 0 | 0 |
| Énergie, climat et après-mines                                                                 | 0 | 0 |
| Service public de l'énergie                                                                    | 1 | 0 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0 | 0 |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0 | 0 |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 1 | 1 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | 0 |   |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à alerter le Gouvernement sur le fait que le bouclier tarifaire ne couvre pas toutes les consommations de tous les logements collectifs. Il s'agit d'un amendement de repli, dans la mesure où le Gouvernement refuse de bloquer les prix. Nous proposons en effet le blocage des prix.

Nous souhaiterions donc dans l'urgence que le bouclier tarifaire s'applique à l'ensemble des consommations des logements collectifs. Cela permettrait notamment que le chauffage pour les parties communes soit couverts par le bouclier tarifaire.

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 17 « Mesures exceptionnelles de protection des consommateurs » du programme 345 « Service public de l'énergie » à hauteur de 1 euro symbolique en AE et en CP ; il minore l'action 50 « Transport routier » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de 1 euro symbolique en AE et en CP.